



PASSEPORT
du
patrimoine



mon premier!
PASSEPORT
du
patrimoine

CHARTRE DU «PASSEPORT DU PATRIMOINE®»

Cette chartre a pour objectif de définir les engagements réciproques entre le partenaire signataire de la chartre et la société **LFT Développement**, propriétaire et distributrice du «**Passeport du Patrimoine®**». Ceci afin que le produit ne soit pas dénaturé et sa destination respectée.

OBJECTIF DU «PASSEPORT DU PATRIMOINE®» :

Aider à la sauvegarde, à la restauration et/ou à la promotion d'un site, d'un lieu, d'un domaine relevant du patrimoine en général.

LES CONDITIONS DE PARTICIPATION ET D'ADHESION :

- 1 – L'adhésion se fait via le site internet du passeport du patrimoine : www.passeportdupatrimoine.fr
- 2 – Pour pouvoir vendre le «**Passeport du Patrimoine®**», et collecter le don de 1€, il est obligatoire d'être un lieu, un site, une association, ou d'avoir une activité relevant du patrimoine (Châteaux et fortifications, musées, villages et lieux historiques, patrimoine vivant, immatériel, religieux, maritime, gastronomique, naturel, artisanal, industriel, archéologique, aéronautique ou technologique). Ou bien un organisme assurant la promotion du patrimoine comme un office de tourisme. Celui-ci devra s'engager à reverser les dons de 1€ à un site patrimonial du secteur géographique dont il dépend.
- 3 – Il est conseillé de définir un projet de restauration, de sauvegarde ou de promotion d'un patrimoine.

LES ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE :

- Je m'engage à utiliser les fonds récoltés, uniquement dans la restauration, la sauvegarde et/ou la promotion du patrimoine.
- Je m'engage à ne tamponner que les «**Passeport du Patrimoine®**» ou «**Mon Premier Passeport du Patrimoine®**».
- Je m'engage à n'utiliser que les tampons validés par LFT Développement
- Je m'engage à mettre en avant le concept du passeport et à le promouvoir, via des produits de communication (roll'up, banderoles etc), en respectant la chartre graphique et les fiches techniques de LFT Développement.
- Je m'engage à créer, ou faire créer au minimum 1 tampon pour cette opération.
- Je m'engage à mettre à jour, sur le site internet du passeport du patrimoine, les jours et horaires d'ouverture pour la vente et le tamponnage des passeports.
- Je m'engage à vendre les passeports à l'occasion des journées Européennes du patrimoine.
- J'autorise la société LFT Développement à utiliser le visuel de mes tampons à toutes fins utiles dans le cadre de la promotion du passeport du patrimoine.
- Je m'engage à commander un minimum de 50 passeports pour bénéficier de la gratuité des frais de port.

LES ENGAGEMENTS DE LA SAS LFT DEVELOPPEMENT :

- La société s'engage, après vérification de l'intérêt patrimonial du site voulant être partenaire, à prendre en compte dans les meilleurs délais : son adhésion, la validation du tampon et la livraison des passeports.
- La société s'engage à aider si le site partenaire le souhaite, à la création des visuels des tampons et des produits de communication en proposant des packs tout inclus.
- La société s'engage à mettre en avant le partenaire sur son site internet, dans la mesure où celui-ci, lui donne assez d'informations pour le faire.

Le prix de vente du «**Passeport du Patrimoine®**» est fixé à 10 euros TTC, le prix de «**Mon Premier Passeport du Patrimoine®**» est fixé à 9 euros TTC.

Si un des termes de cette chartre n'est pas respecté, le site partenaire s'expose à une exclusion pure et simple du passeport du patrimoine.